

**Nombre de membres**

**Séance du 12 septembre 2022**

**en exercice:** 14

L'an deux mille vingt-deux et le douze septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 30 août 2022 s'est réunie sous la présidence de Eddy ROHRBACH

**Présents :** 12

**Sont présents:** Eddy ROHRBACH, Pierre PAPKA, Pierre LEININGER, Patrick JITTEN, Martine JAMANN, Renée MARTIN, Valérie CHRISTOPHE, Anne-Marie ROHRBACH, Sylvie RIHN, Christiane QUIRIN, Joëlle NUSSBAUM, Stéphane HIRAULT

**Votants:** 12

**Excuses:** Alexandre PFLEGER

**Absents:** Franck ROHR

**Secrétaire de séance:** Pierre PAPKA

En ouverture de séance, le Maire informe les membres présents de la démission de Monsieur STOCK Sébastien du Conseil Municipal. Le Conseil Municipal prend acte de cette démission.

Objet: Création d'un poste en contrat aidé - 2022 DE 25

Le Conseil Municipal, vu le dispositif des contrats aidés, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré :

- décide de créer un poste faisant les fonctions d'ATSEM et d'agent d'animation du périscolaire en contrat aidé avec un coefficient horaire de 20/35ème avec effet au 13 septembre 2022.
- le poste sera rémunéré sur la base du smic horaire et sera subventionné à hauteur de 50%.
- autorise le Maire à procéder au recrutement et à signer la convention ainsi que le contrat à intervenir.

Objet: Décisions modificatives au budget - 2022 DE 26

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

DECISIONS MODIFICATIVES : BALANCE							
Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
12/09/2022	64168-	Autres emplois d'insertion	3 000.00	12/09/2022	70878-	Remb. frais par d'autres	258.00
//	-		0.00	12/09/2022	74121-	Dotation de solidarité	1 742.00
//	-		0.00	12/09/2022	6419-	Remboursements	1 000.00
<b>Total Dépenses</b>			<b>3 000.00</b>	<b>Total Recettes</b>			<b>3 000.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité de voter les crédits présentés.

Objet: Changement de traiteur pour le périscolaire - 2022 DE 27

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les prestations du traiteur "Le verrier Gourmand" qui livre actuellement les repas du périscolaire depuis son ouverture, ne sont plus satisfaisantes et qu'une demande de résiliation a été effectuée en date du 30 août 2022. Un autre traiteur, "La toque dorée" de Sarre-Union a été contacté et serait disponible pour prendre le relais.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer la convention avec le traiteur "La toque dorée" de Sarre-Union et toutes pièces y afférentes.

Objet: Mise en place de charges locatives pour le logement de la mairie - 2022 DE 28

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison du changement de chaudière dans le bâtiment de la mairie, la mise en place de charges locatives - en fonction d'un relevé de compteur calorifique - est nécessaire pour établir le montant de la consommation due par le locataire du logement situé au 1er étage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à rédiger l'avenant au contrat de bail et de proposer le montant des charges locatives à 120 euros par mois. Un décompte de charge annuel sera établi pour régularisation.

Objet: demande de subvention communale pour participation à un séjour scolaire - 2022\_DE\_29

Le Conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité d'attribuer une subvention à Madame RAMOS ALLENSPACH Léa et Monsieur DECAMPS Arnaud pour leur participation à un voyage pédagogique à Briançon du 07/06/2022 au 11/06/2022 organisé par le Lycée Georges Imbert où ils sont scolarisés. Sur proposition du Maire, les membres décident du calcul suivant : 5 euros par jour, soit 25 euros les 5 jours pour chaque élève mentionné. Cette dépense sera imputée à l'article 6574 du budget 2022.

#### Communication et divers :

Le Maire informe des décisions qui ont été prises dans le cadre de délégations qui lui ont été consenties par le Conseil Municipal :

- Arrêté 2022\_DE\_22 : droit de préemption urbain section 1 parcelle 100
- Arrêté 2022\_DE\_23 : droit de préemption urbain section 11 parcelles 97, 98 et 99
- Arrêté 2022\_DE\_24: droit de préemption urbain section 1 parcelles 234, 236, 238, 239

Le Maire informe le Conseil Municipal des récents arrêtés de mise en demeure pour l'usine U4PPP :  
- réaliser le contrôle périodique de ses installations de stockage de liquides inflammables  
- respecter des dispositions en vue de la protection de l'environnement

Il évoque également le courrier de réponse reçu par le SDIS du Bas-Rhin suite à l'incendie de l'établissement U4PPP. Dans ce courrier il est indiqué que la mise en conformité de l'exploitant avec les dispositions réglementaires demandées dans les arrêtés permettra d'améliorer le niveau de sécurité du site et de limiter les conséquences d'une pollution en cas de nouveau sinistre. Ce courrier donne également une suite favorable à la demande de la municipalité concernant l'organisation d'un exercice avec les secours publics.

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de recruter un nouvel agent pour le remplacement de la secrétaire de mairie actuelle qui s'absente pour congé maternité et parental à compter du 30 décembre 2022.

Le Maire évoque avec les membres du Conseil la nécessité d'attribuer un téléphone professionnel à la responsable du périscolaire pour la gestion des échanges avec les parents.

Une sortie à WEYHER en Allemagne est organisée le samedi 8 octobre prochain. Si le nombre de participants est suffisant, un bus sera loué pour le déplacement contre une participation de 10 euros par personne (un demi-tarif sera proposé pour les familles).

Le Maire échange avec les membres présents sur l'organisation du repas des aînés qui se déroulera le 25 septembre.

Le 1<sup>er</sup> adjoint Pierre PAPKA profite de la fin de séance pour remercier l'ensemble du Conseil Municipal pour sa participation à la journée de cohésion organisée la veille avec l'ensemble des forces vives de la commune.